

A FH 004
A TM 004

Entretien par la fauche avec exportation

Mesure 22

Objectifs

Empêcher la fermeture du milieu par les ligneux.

Maintien de l'oligotrophie du sol.

Habitats et espèces visés

Code Natura 2000	Dénomination
H6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (* sites à orchidées remarquables)
H 6430	Mégaphorbiaies eutrophes
H7230	Tourbières basses alcalines

* : habitat prioritaire

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique
E1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>

Périmètre d'application et conditions d'éligibilité

Le périmètre d'application de cette mesure est l'ensemble du site proposé pour le réseau Natura 2000.

Cette mesure s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales concernées par les contrats Natura 2000.

Engagements rémunérés

Le diagnostic :

Le diagnostic est établi par la structure la structure animatrice, en concertation avec le contractant et éventuellement un expert si besoin. Il comporte un état des lieux initial de l'habitat et/ou des populations d'espèces visés, ainsi qu'un bilan des pratiques actuelles sur le milieu.

Le diagnostic précise la localisation du contrat, la surface concernée, la nature et le calendrier de réalisation des engagements. Il mentionne également les éléments paysagers remarquables (haies, arbres, ...) à maintenir et les périodes d'intervention.

Le diagnostic sert d'état de référence et doit justifier la pertinence de mise en œuvre de la mesure.

Les engagements :

- ✘ Respecter, sur la durée du contrat, le programme d'action défini dans le diagnostic
- ✘ Effectuer les opérations suivantes :
 - fractionner les interventions dans l'espace et dans le temps afin d'obtenir une mosaïque dans la structure de la végétation et de limiter le choc de la coupe rase
 - entretien de la parcelle par la fauche avec exportation des matériaux fauchés (celle-ci peut être suivie par du pâturage, les rejets et les repousses seront alors plus appétants et seront consommés plus facilement)

Engagements non rémunérés

Voir les engagements valables pour toutes les mesures.

Si on choisit un mode de fauche par rotation : le site est divisé en plusieurs parcelles enherbées qui seront fauchées à tour de rôle.

Laisser une bande refuge si la parcelle est entièrement fauchée (cas des petites parcelles).

Les places de feu, si brûlage, devront être situées sur des secteurs de faible intérêt écologique (zones définies avec l'animateur) ou sur des tôles (méthode permettant une exportation des cendres facilitée).

Aide - Coût de l'opération

Pour la fauche avec tracteur, l'aide est estimée à :

- ✗ 1 100 €/ha/an pour les structures gestionnaires de l'environnement
- ✗ 545 €/ha/an pour les particuliers

Pour la fauche avec débroussailleuse manuelle (pour les pentes de plus de 20°, la fauche mécanisée devient impossible) l'aide est estimée à :

- ✗ 1 880 €/ha/an pour les structures gestionnaires de l'environnement
- ✗ 730 €/ha/an pour les particuliers

Points de contrôle

Respect des engagements, sur la base du diagnostic initial par vérification des travaux réalisés :

- ✗ Surface traitée
- ✗ Localisation et état de la parcelle
- ✗ Date d'intervention
- ✗ Devenir des produits de fauche
- ✗ Présentation du diagnostic

Pièces à fournir : factures originales acquittées de prestation ou de location. Mémoire de travaux sur l'honneur pour les réalisations en régie le cas échéant.

Suivi

Chaque contrat pourra éventuellement faire l'objet d'un suivi technique par la structure animatrice (périodicité adaptée selon les cas) : cf. propositions de suivis. Le contractant s'engagera dans ce cadre, à autoriser la visite de ses parcelles par la structure animatrice qui l'en aura averti au préalable.

- ✗ En cours de contrat, en cas d'une difficulté technique de mise en œuvre, une évaluation conjointe entre l'opérateur et le contactant peut permettre **un réajustement du cahier des charges** de l'opération. Ceci devra immédiatement être porté à connaissance du service instructeur.
- ✗ L'indicateur d'évolution de la mise en œuvre de la mesure est **le bon état de l'habitat** conformément au protocole de suivi du diagnostic.